

Institut Universitaire Saint-Pie X

Établissement privé d'enseignement supérieur

Le Recteur

+ Paris, le 17 janvier 2005

Chers parents, bienfaiteurs et amis,

En ce début d'année, qui est celle de notre vingt-cinquième anniversaire, je voudrais vous annoncer le passage à la réforme dite « L.M.D. » ou « 3-5-8 » de notre établissement à la prochaine rentrée. Derrière ces intitulés sibyllins se cache la réforme européenne des universités, préparée depuis plusieurs années déjà. J'ai pensé que ce courrier pourrait utilement vous en présenter les grandes lignes.

« L'Europe du savoir »

Différents sommets des ministres européens de l'éducation et de l'enseignement supérieur, en particulier la conférence de La Sorbonne en 1998, puis celles de Bologne en 1999 et de Prague en 2001, ont défini les principes de constitution d'un « espace européen de l'enseignement supérieur ». Celui-ci est désormais fixé par un ensemble de textes réglementaires : décrets du 8 avril 2002 (J.O. du 10 avril 2002), lettre du ministre de l'Éducation Nationale du 10 avril 2002, arrêté du 23 avril 2002, (J.O. du 30 avril 2002), lettre du ministre du 30 avril 2002, arrêté du 25 avril 2002, (J.O. du 27 avril 2002).

Les principes mis en œuvre sont les suivants :

- évaluation périodique des formations et des diplômes ;
- répartition de la formation par semestres et unités d'enseignement ;
- les grades universitaires fixant les principaux niveaux de référence de l'espace européen de l'enseignement supérieur sont au nombre de trois :
 - **Licence**
 - **Master**¹
 - **Doctorat**
- définition d'une architecture commune au plan européen, selon le système des unités d'enseignement capitalisables et transférables (système européen de crédits – « ECTS ») ; référence commune : 180 crédits européens après le baccalauréat pour le niveau licence, 300 pour le niveau *master* ;
- « les diplômes nationaux (...) confèrent les mêmes droits à tous les titulaires, quels que soient les établissements qui les ont délivrés et les modes d'acquisition » (article 2 du décret du 8 avril 2002 – « sanction des études ») ;
- accent mis sur les approches pluridisciplinaires et « les orientations progressives [intégrant] l'apprentissage des compétences transversales désormais indispensables », en particulier la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère et celle des outils informatiques.

Selon le ministre, le cadre ainsi fixé permettra « aux établissements de développer leur initiative et leur créativité pour être aux avant-postes de la construction de l'Europe du savoir ».

Évidemment – on l'aura noté à travers différentes abréviations et dénominations (« ECTS » et « master » notamment) – « l'espace européen de l'enseignement supérieur » apparaît largement tributaire du « modèle anglo-saxon », tel qu'on le trouve bien au-delà des frontières européennes, aux États-Unis comme au Japon. Loin de saint Benoît, l'Europe du savoir apparaît comme une vaste intégration des systèmes universitaires européens au sein d'un monde « globalisé ».

¹ - Nouveau grade universitaire créé par décret du 30 août 1999.

Et nous ?

Depuis 2001, l'Institut Universitaire Saint-Pie X bénéficie du régime très favorable du Jury rectoral, qui nous permet d'organiser nos programmes et nos examens propres. Ainsi s'est vue reconnue la spécificité de notre enseignement, à un niveau supérieur, tout en permettant à nos étudiants d'obtenir les diplômes d'État, décernés par le Rectorat de l'Académie de Paris.

Nous n'avons pas attendu la « réforme L.M.D » (Licence, Master, Doctorat), ainsi qu'on la nomme souvent, pour mettre en avant l'interdisciplinarité entre nos différentes chaires d'enseignement : philosophie, histoire et lettres classiques. De ce point de vue, et malgré un certain sabir, il y a de bonnes choses à glaner dans les différentes possibilités offertes à notre « esprit d'initiative et de créativité »².

C'est ainsi que depuis deux ans la latin est devenu un enseignement obligatoire pour toutes les années, du DEUG à la licence, sauf rares exceptions. Un « module interdisciplinaire » permet à nos étudiants, quel que soit le cursus, de suivre des cours de littérature française ou d'histoire des civilisations grecque et latine, d'introduction à la philosophie ou de psychologie, de grec ou d'histoire de l'art, d'anglais, d'histoire des idées politiques, etc.

Enfin, depuis la loi Bayroux et les décrets d'application de 1997, nous avons déjà adopté la « semestrialisation » des études. C'est dire si le passage à l'« espace européen de l'enseignement supérieur », prévu pour la rentrée de nos noces d'argent, devrait se passer en douceur. Il consistera surtout à adopter une nouvelle terminologie pour désigner les différents niveaux d'étude et le découpage des enseignements. Le tableau suivant devrait vous en faciliter la compréhension :

Ancien système		Nouveau système européen « LMD »		Système européen de crédits	
1 ^{er} cycle	DEUG I	Licence	Licence I	60 crédits	180 crédits
	DEUG II		Licence II	60 crédits	
2 ^{ème} cycle	Licence		Licence III	60 crédits	
	Maîtrise	Master	Master I	60 crédits	300 crédits
3 ^{ème} cycle	DEA		Master II	60 crédits	
	Doctorat	Doctorat (3 ans)	Doctorat (3 ans)	Thèse	

Les trois années de licence sont réparties en six semestres qui, validés, représentent chacun 30 crédits. Il faut un total de 180 crédits pour obtenir le grade de licence.

Si le contenu pédagogique des enseignements ne sera pas affecté par ce cadre européen, les différents Éléments Constitutifs des Unités d'Enseignement (les « E.C. » des « U.E. » !) seront désormais strictement répartis de la manière suivante :

- Unités d'enseignement fondamentales : cela correspond au « champ disciplinaire majeur » (soit : histoire, philosophie, lettres classiques) ;
- Unités d'enseignement au choix : cela correspond au « champ disciplinaire mineur » (soit : option géographie ou histoire de l'art, option langue vivante, etc.) ;
- Unités d'enseignement de découverte (choix parmi les différentes disciplines enseignées à l'Institut).

J'espère que ces premières informations sur la réforme européenne à l'Institut Universitaire Saint-Pie X vous aideront à en suivre les prochains développements. Ceux-ci interviendront, quoi qu'il arrive, à la rentrée 2005.

L'occasion m'est surtout donnée de vous souhaiter une sainte année, abondante en grâces et miséricordes du bon Dieu. Chers parents, bienfaiteurs et amis, soyez remerciés de votre aide et de votre

² - Le ministre de l'Éducation nationale en 2002 était M. Jack Lang.

soutien fidèles. Que la sainte Famille vous protège et nous garde tous unis dans le combat *ut omnia sint in Christo* !



La vingt-cinquième rentrée de l'Institut fut l'occasion de rendre hommage à deux figures de nos anciens professeurs, restés amis de notre maison, Monsieur le Recteur Yves Durand et Monsieur Hubert Guillotel, disparus au printemps de l'année passée. Nous espérons publier le texte de Monsieur l'abbé Portail, ainsi que la plupart des interventions marquantes depuis deux ans, dans un prochain numéro de notre revue *Vu de haut*.

Calendrier

- Examens du 1^{er} semestre : du lundi 24 janvier au vendredi 4 février 2005.
- Résultats de la session : vendredi 18 février.
- Vacances de février : du samedi 19 février au lundi 28 février, 8 h (soit 1 semaine).
Il est rappelé que le contrôle continu prend en compte l'assiduité et la qualité des travaux réalisés en cours. La note d'examen représente 80 % de la note finale comptant pour l'obtention du diplôme.



L'Institut en bref

L'Institut Universitaire Saint-Pie X délivre un enseignement universitaire supérieur sanctionné par les diplômes d'État, reconnus au niveau national : DEUG, LICENCE et MAITRISE. Sections : LETTRES CLASSIQUES – HISTOIRE – PHILOSOPHIE. Il assure également une FORMATION DES MAITRES, permettant de découvrir, parallèlement à ses études, les méthodes d'une vraie pédagogie tenant compte de la psychologie réaliste. Cette formation se compose de 4 heures de cours hebdomadaires sur deux ans, et de stages de formation en écoles primaires et secondaires. Enfin, une PREPARATION EN SCIENCES-POLITIQUES, INTEGREE au cursus universitaire, permet d'acquérir une formation solide en culture générale, histoire contemporaine et langue anglaise. La préparation comprend des cours de culture générale et d'Histoire des idées politiques (4 h), des cours de langue et de conversation anglaises (4 h) et d'entraînement à l'épreuve d'histoire (2 h). Chaque semaine ont lieu des devoirs d'évaluation dans les conditions de l'examen.



Journée Portes-Ouvertes

Le **samedi 5 mars de 15 h à 17 h**. Cette année, elle sera l'occasion de présenter plus en détail la réforme européenne des études universitaires. Que les lycéens et leurs parents réservent cet après-midi pour se renseigner et rencontrer professeurs et étudiants...

Saint Thomas More : l'appel à la Tradition !

L'ancien chancelier d'Angleterre refusait avec obstination de signer l'Acte de suprématie par lequel Henri VIII asservissait l'Église et fondait le schisme anglican. Lors de son procès, ses juges croyaient le déstabiliser en faisant valoir qu'il était seul à s'opposer au décret du roi : « songez à tous les savants de ce pays, aux évêques, aux universités qui ont donné leur consentement à cet Acte. Vous êtes seul ! ». Le saint répondit alors en faisant appel à la Tradition divine :

« Messieurs, je ne suis pas tenu de conformer ma conscience aux lois d'un royaume, quand ces lois sont contraires à la Chrétienté tout entière. Pour un évêque qui est avec vous, j'ai plus d'une centaine de saints qui pensent comme moi ; pour votre parlement – et Dieu sait de quoi il se compose – j'ai l'approbation de tous les conciles pendant mille ans ; pour un seul royaume, j'ai de mon côté la France et tous les royaumes du monde chrétien. »

Comparaison n'est pas raison. Mais comment ne pas trouver dans cet appel d'un saint une consolation et comme l'écho de nos résistances et de nos combats ? Ceux que nous menons face aux lois perverses ou aux décrets destructeurs de la foi...



Bossuet : le critère de la Tradition

Autre texte que nous livrons à votre réflexion, et qui évoquera peut-être les règles de prudence qu'un saint Vincent de Lérins édictait face aux dangereuses nouveautés de son temps. Nous le tirons de l'Histoire des variations des églises protestantes. Décidément, nous ne sommes pas seuls !

« Dieu a voulu que la Vérité vînt à nous de porteur en porteur et de mains en mains sans que jamais on s'aperçût d'innovations. C'est par là qu'on reconnaît ce qui a toujours été cru et, par conséquent, ce que l'on doit toujours croire. C'est, pour ainsi dire, dans ce « toujours » que paraît la force de la vérité et de la promesse ; et on le perd tout entier dès que l'on trouve de l'interruption en un seul endroit. »



Conférences du lundi

Voici le programme des cinq prochaines conférences :

- le 24 janvier : Monsieur l'abbé Grégoire Célier viendra nous présenter son livre « **Libéralisme et antilibéralisme catholiques** » (éd.Clovis) ;
- le 31 janvier : Monsieur l'abbé Emmanuel du Chalard nous entretiendra des **dernières nouvelles de Rome**, et de l'ambiance de fin de pontificat qui y règne ;
- le 7 février : Monsieur Arnaud de Ledinghen nous racontera un **demi-siècle de décomposition syndicale** (avec Civitas-Entreprise) ;
- le 14 février : Monsieur Daniel Pannier, docteur en histoire, et professeur dans notre établissement, évoquera la belle figure de **sainte Jeanne de France** à l'occasion du cinquième centenaire de sa mort ;
- le 7 mars : dernière conférence du cycle de géopolitique consacré aux **frontières de l'Europe** (avec l'Institut-Civitas).